



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Consultation de la fiche Avenir : message aux élèves et à leur famille

A partir du 3 avril 2023, les élèves et leurs parents pourront consulter les notes et éléments de positionnement renseignés sur la fiche Avenir associée à chacun de leurs vœux et vérifier :

- S'il n'y a pas d'erreurs dans les notes saisies
- L'état d'avancement des informations saisies

Rappel : Les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement ne seront consultables par les élèves et leur famille à compter du 1^{er} juin 2023.

Information des élèves et de leur famille

Il est important qu'au début du mois d'avril, vous puissiez inviter les élèves et leur famille à vérifier les notes saisies et à vous signaler au plus vite les éventuelles erreurs afin qu'elles puissent être rectifiées avant que ces fiches ne soient transmises aux établissements qui dispensent les formations d'enseignement supérieur qu'ils ont demandées.

Nous vous invitons à informer les familles par tout moyen que vous jugerez utile (via l'ENT, par mél...) et mettons à votre disposition un modèle de message à personnaliser et à diffuser dès que possible :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de Parcoursup pour l'admission de votre enfant dans l'enseignement supérieur, un document dit « fiche Avenir » renseigné par le lycée complètera son dossier et sera transmis via la plateforme aux responsables pédagogiques des formations d'enseignement supérieur pour lesquelles il a formulé un vœu.

Cette fiche Avenir comporte :

Des éléments communs à l'ensemble des vœux :

- Pour chaque discipline : la moyenne des deux premiers trimestres (ou du 1^{er} semestre) de terminale et le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe, l'effectif de sa classe ou du groupe
- L'appréciation des enseignants de chaque discipline
- Les éléments d'appréciation de son professeur principal

Des éléments qui peuvent être différents selon les vœux formulés :

- L'appréciation et l'avis du chef d'établissement

A partir du 3 avril 2023, vous pourrez consulter les éléments suivants : la moyenne des deux premiers trimestres (ou du 1^{er} semestre) de terminale pour chaque discipline ainsi que le positionnement de votre enfant dans la classe ou dans un groupe de la classe (par exemple en enseignement de spécialité ou en langue vivante).



Nous vous invitons à vérifier avec votre enfant chaque note saisie et à signaler avant le 6 avril 2023 toute erreur ou oubli au professeur principal.

Pour consulter la fiche Avenir, vous devez vous connecter au dossier de votre enfant sur Parcoursup, accéder à sa liste de vœux et ouvrir chacun d'entre eux.

A partir du 1^{er} juin 2023, vous pourrez consulter les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement sur chaque fiche Avenir.

Cordialement,